

SPASMES APRÈS UNE CONSOMMATION DE CANNABIS

Par Nassi Postée le 27/09/2023 18:21

Bonjour! Il y a environ 1 mois j'ai consommé pour la première fois du cannabis, sous forme de wax pen. Donc en vape. Je n'ai ressentie aucun effet, malgré que j'avais attendue après, j'ai re essayé le lendemain, je me suis assurée que ça descendait bien à mes poumons. (Pour mettre du contexte, j'ai un trouble de personnalité limite et je prends fréquemment du prozac et seroquel) J'ai d'abord pensé être immunisé, car la nicotine avait déjà aucun effet sur moi. Quelques jours après j'ai encore consommé du cannabis mais en très forte quantité, mes symptômes était spasmes musculaire, nausée et fatigue. J'ai essayé encore ces derniers temps et malgré que je prends de grosses quantités, je n'ai pas de symptômes de "high" ou de plaisir ou quoique ce soit. Mais juste de la nausée et des spasmes. Est ce normal? Et que puis-je faire pour ressentir les effets de la drogue comme les autres? Merci, bonne journée.

Mise en ligne le 28/09/2023

Bonjour,

Nous n'avons pas d'hypothèse explicative au fait que vous n'éprouviez pas les effets attendus lorsque vous consommez du cannabis et ne pouvons vous dire comment y parvenir. Il est vrai que le cannabis reste un produit dit "perturbateur". Les effets peuvent être variable d'une personne à l'autre, et certaines personnes n'en ressentent que peu d'effets.

Les effets secondaires que vous décrivez sont quant à eux attribuables aux usages de wax pen. La concentration de cannabinoïde contenue dans ces dispositifs de vapotage est telle que des nausées, étourdissements, vomissements, forte anxiété et désorganisation psychique sont des effets indésirables fréquents.

Vous le savez probablement mais nous attirons votre attention sur le fait que, souffrant d'un trouble de personnalité limite pris en charge par un antidépresseur et un neuroleptique, l'usage de substances psychoactives vous est particulièrement contre indiqué. Toute consommation risque effectivement dans votre cas de majorer les symptômes du trouble de personnalité et d'interagir avec le traitement.

Vous n'êtes certainement pas sans savoir également que la wax pen est illégale sur le territoire québécois dès lors que sa teneur en THC dépasse les 30%. Cela implique que ces produits ne sont pas fabriqués selon des normes de santé et de sécurité. Par conséquent, il est possible que ces dispositifs de vapotage contiennent des cannabinoïdes synthétiques et des produits nocifs aux effets délétères pour la santé.

Nous ne savons pas de quelle manière est pris en charge votre trouble de la personnalité, si vous vous rencontrez régulièrement psychiatre ou psychologue et si vous pourriez leur faire part de vos usages de wax pen et des interrogations qui en découlent. Si besoin d'interlocuteurs privilégiés sur ces questions, nous vous invitons à vous rapprocher de nos homologues québécois dont nous vous joignons le lien en bas de message.

Avec tous nos encouragements à prendre soin de vous.

Autres liens :

- "Drogue aide et référence"